

Commune de WEITERSWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 mars 2021

Conseillers élus : 15

en fonction : 15

présents : 11

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2021 à 20h00

**Sous la présidence de :** M. EICHWALD Claude, maire

**Secrétaire de séance :** Mme DICHTEL Catherine

**Membres présents :** MM.BALTZER Jean-Georges, MORQUE Dominique, Mme WEINLING Françoise, MM.AUGST Frédéric, BLOCH Rémi, Mmes DICHTEL Catherine, KIEFER Perrine, M. LUDWIG Jacky, Mme PUEL Camille, M. WERNER Philippe,

**Membres absents excusés :** M. LINK Jean-Claude, Mmes LOSSEL Isabelle, PETIT-AMBROSINI Aurore, TANNIER Isabelle

**ORDRE DU JOUR :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du PV du Conseil Municipal séance du 5 mars 2021
- 2) Fixation des taux des contributions directes 2021
- 3) Budget primitif 2021
- 4) Vente de terrains communaux à l'Association du Temple Zen
- 5) Travaux logements école : création de logements locatifs aidés
- 6) Travaux logements école : avenants
- 7) DPU
- 8) Décision prise dans le cadre des délégations accordées
- 9) Bureaux de vote : élections des conseillers départementaux et régionaux des 13 et 20 juin 2021  
– ajourné
- 10) Divers : Réunion avec l'ASW/assurance club house

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle socio-culturelle au 31, rue Principale à 20h00.

(La configuration de cette salle ne permet en aucune façon d'accueillir du public dans le respect des gestes barrières et de distanciation).

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos (conformément aux dispositions prévues à l'article L 2121-18 du CGCT).

## COMPTE – RENDU

### **1) Approbation du PV séance du Conseil Municipal en date du 5 mars 2021**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2) Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021**

Vote des taux de la fiscalité directe locale et fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021

Par délibération du 3 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 10,95 %

TFPB : 16,47 %

TFPNB : 64,14 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29,64 % (soit le taux communal de 2020 : 16,47 % + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 de 16,47 % + 13,17% taux départemental),

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 29,64 %

TFPNB : 64,14 %

Adopté à l'unanimité.

### **3) Budget primitif 2021**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 de la Commune arrêté comme suit :

↳ Section de fonctionnement : 425 805,00 €  
dépenses et recettes :

↳ Section d'investissement : 801 613,08 €  
dépenses et recettes :

Adopté à l'unanimité

#### **4) Vente de terrains communaux à l'Association du Temple Zen**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal de la demande de l'Association du Temple Zen d'acquérir les terrains appartenant à la Commune et qui sont attenants au Dojo actuel en vue de la construction d'un nouveau lieu de culte. Un accord de principe sur la cession des terrains avait été donné par l'ancienne municipalité.

Les parcelles concernées sont :

- section 3 parcelle n°119, d'une contenance de 22,18 ares dont 9,22 ares en zone NLP au prix de 30 € /are et 12,96 ares en zone UB au prix de 5000 € / are,

- section 2 parcelle 332\*, d'une contenance de 13,51 ares dont 2,07 ares en zone NLP au prix de 30 € /are et 11,44 ares en zone UB au prix de 5000 €/are. \*En précisant que sur ladite parcelle (anciennement parcelle n°153 section 2), le Conseil Municipal séance du 28 septembre 2020 a autorisé une servitude de passage avec le SDEA Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (Voir plan de récolement ci-joint suite à une modification de conduite de vidange et bouclage rue du Château d'eau et rue des Chevreuils). Cette servitude n'est pas encore signée.

Soit un montant total de 122.338,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la vente des parcelles section 3 n°119 et section 2 n°332, au prix total d'un montant de 122 338,70 €, dans les conditions suivantes :
  - paiement de 50 % du montant lors de la signature devant le notaire,
  - 50 % du montant restant à payer réparti sur 5 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte devant le Notaire,

Adopté à l'unanimité

#### **5) Travaux logements école : création de logements locatifs aidés**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibérations en date du 16 juillet 2019 et 28 août 2020, l'exécution des travaux de création de 5 logements locatifs aidés sis 4, rue de l'Ecole, a été validé. Les logements réhabilités répondront aux critères des logements locatifs aidés.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide PALULOS COMMUNALE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention APL à venir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité

#### **6) Travaux logements école : avenants**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux supplémentaires demandés par la commune (aménagement d'un appartement dans les combles et modification du parking), le cabinet d'architecture nous a fait parvenir 2 avenants :

- Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre : Architecte VALENTIN, d'un montant de 5.600 € HT soit 6.160 € TTC (tva 10 %),

- Avenant n° 1 du bureau d'études : RUBLE NICLI d'un montant de 900 € HT soit 990 € TTC (tva 10%),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

## **7) DPU**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, qu'en vertu de sa délégation, il a renoncé à exercer, au nom de la Commune, au droit de préemption urbain pour les maisons et terrain suivants :

- Maison et terrains : section 1 parcelle 191, 39, rue Principale d'une superficie de (1 a 69 ca), section 1 parcelles 12 (2 a 25ca) et 164 (10a46ca) propriétés des Consorts DORSCHNER Gudrun.
- Maison : section 2 parcelle 278/69, 6, rue Principale d'une superficie de 251 m2, propriété de Mme HAESSIG Gaby.

## **8) Décision prise dans le cadre des délégations accordées**

M. le Maire fait part de la décision prise dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Délivrance d'une concession suivante dans le cimetière (columbarium) :
- \* concession du 05/02/2021 à M.CLAUS Charles, demeurant 2, rue des Vergers à Monswiller pour une durée de 30 années moyennant la somme de 1.200 € (1 case columbarium permettant le dépôt de 4 urnes).

## **9) Bureaux de vote : élections des conseillers départementaux et régionaux des dimanches 13 et 20 juin 2021- ajourné**

## **10) DIVERS**

- \* Rapport de la réunion du 18/03/2021 avec l'ASW suite au règlement du sinistre Club House,
- \* Pas de « Messti 2021 », décision du GSC en date du 22/03/2021,
- \* Nettoyage de printemps 2021- reporté après la période de confinement,
- \* La Commission de Communication est constituée au sein du CM,
- \* Le Marquage au sol est à programmer,
- \* L'écluse à l'entrée du village est en cours d'évaluation,
- \* La subvention pour l'épicerie sera discutée au prochain CM (07/05/21),
- \* La démolition de la maison HOFF sera réévaluée courant 2022,
- \* S.P.A –Gestion des chats errants- Dossier piloté par Kankyo et Perrine

La séance est levée à 23h00.

Vu pour être affiché le mardi 6 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du CGCT.



Le Maire :

  
EICHWALD Claude